



Le 18 janvier 2023

Direction Départementales des Territoires  
d'Eure-et-Loir  
Service de la Gestion des risques, de l'eau et  
de la biodiversité

**Nos Réf :** AB/MJ (03-23)

**Objet :** Avis SAGE Loir – Avis sur le dossier d'autorisation de prélèvement agricole – GAEC HUARD CHAUVEAU à Fruncé (28)

Monsieur le chef du service de la gestion des risques, de l'eau et de la biodiversité,

Vous sollicitez l'avis de la CLE du SAGE du Loir dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale unique du projet d'irrigation agricole du GAEC HUARD CHAUVEAU sur la commune de Fruncé.

Ce projet d'irrigation, qui prévoit de capter la masse d'eau « Sables et grés du Cénomaniens » pour un volume maximal annuel de 85 500 m<sup>3</sup>, à un débit de 60 m<sup>3</sup>/h, se situe en Zone de Répartition des Eaux (Cénomaniens). Le forage est de plus situé sur un territoire qui présente les caractéristiques suivantes :

- Secteur (unité de gestion du Loir amont) en déficit hydrique en période d'étiage avéré, défini dans l'« étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant du Loir et de détermination des volumes prélevables » conduite par la CLE du SAGE du Loir en 2017 ;
- Secteur (Loir amont Lr2) classé en 7B-3 par le SDAGE Loire-Bretagne « Bassins avec un plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements en période de basses eaux » ;
- Le Débit Objectif d'Etiage (Lr2) situé à l'aval de l'unité de gestion n'est pas respecté ;
- La nappe captive du Cénomaniens est classée en « Nappe à réserver à l'alimentation en eau potable » ;
- L'état écologique du cours d'eau est dégradé et en risque de non-atteinte de l'objectif de bon état (masse d'eau classée en risque hydrologie).

N'ayant pu réunir notre instance de concertation sur cette période, nous vous communiquons ci-après trois remarques issues de l'analyse technique du dossier au regard du SAGE du Loir et de ses objectifs. Ces remarques ne présentent pas de caractère opposable :

- Le dossier indique que le captage s'effectue en nappe libre. Toutefois, le dossier ne semble pas apporter tous les éléments permettant de s'assurer que le prélèvement a lieu en nappe libre et non en nappe captive. Les ressources hydrogéologiques (BDLisa) mentionnent sur ce secteur que les Sables du Perche du Cénomaniens sont une « Entité hydrogéologique à parties libres et captives ». De plus, le dossier indique que le forage est en Cénomaniens libre, mais que le Loir à 1km est séparé du Cénomaniens par « une vingtaine de mètres d'argiles à silex plus ou moins imperméables », le rapport concluant qu'il n'y a donc aucun lien entre le Loir et le Cénomaniens dessous. Outre l'incertitude induite par le terme « plus ou moins », en admettant l'absence de connexion, il y aurait donc a priori une situation de nappe captive à moins d'un kilomètre du point de forage.

Structure porteuse



www.eptb-loire.fr

Cité administrative (bâtiment M)  
15 bis rue Dupetit-Thouars  
49047 ANGERS CEDEX  
Mail : [contact@sage-loir.fr](mailto:contact@sage-loir.fr)  
Tél. : 06.85.24.41.62

- Le dossier indique que le captage s'effectue sans incidence sur les eaux superficielles. Toutefois, le dossier ne semble pas apporter tous les éléments permettant de s'assurer que le prélèvement n'impacte pas les eaux superficielles. Le dossier considère que le forage n'a aucun impact sur les eaux superficielles parce que le Loir à 1km serait « *surtout* alimenté par le ruissellement superficiel ». La part d'alimentation par les eaux souterraines n'est pas quantifiée. Plusieurs études à plus large échelle<sup>1</sup> concourent toutefois à s'interroger sur la contribution des eaux souterraines aux eaux superficielles, notamment des sables Cénomaniens, sur le secteur du Loir amont (dans ces études, la contribution est estimée très forte en période d'étiage, en moyenne sur le secteur du Loir amont).
- Un suivi renforcé et régulier des prélèvements effectués en termes de volumes mensuels et d'impact sur les ressources semble souhaitable.

Je vous remercie de l'attention que vous pourrez porter à ces éléments et vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la CLE du  
SAGE du bassin du Loir



M. Alain BOURGEOIS

1

*Etude SAFEGE pour la CLE SAGE Loir – rapport de février 2017 – « Étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant du Loir et de détermination des volumes prélevables – rapport de phase 1 »*

*Etude BRGM – rapport d'octobre 2022 – « Etude de la nappe de la craie entre Perche et Beauce - Phase 2 Rapport final »*

*Etude BRGM – rapport du 12 décembre 2022 – « Définition de niveaux piézométriques statistiques dans la Sarthe - Phase 3 : modélisation globale de 10 bassins versants »*

Structure porteuse



www.eptb-loire.fr

Cité administrative (bâtiment M)  
15 bis rue Dupetit-Thouars  
49047 ANGERS CEDEX  
Mail : [contact@sage-loir.fr](mailto:contact@sage-loir.fr)  
Tél. : 06.85.24.41.62